

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0511/PR/MJSLT portant création d'un Comité National d'Organisation de la Conférence Internationale de la Jeunesse Africaine à Djibouti.

n° 2007-0511/PR/MJSLT

Ministère
Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du
Tourisme

Date de publication
3 juin 2007

Numéro JO
n° 11 du 14/06/2007

Date du numéro
14 juin 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°177/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 portant Organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé un Comité National d'Organisation de la Conférence Internationale de la Jeunesse Africaine à Djibouti

Article 2

Le Comité a pour mission de

- assurer l'organisation, la coordination et la réalisation de l'ensemble des activités lié à la Conférence Internationale de la Jeunesse Africaine dont le thème est « La Jeunesse Africaine pour une Paix Durable ».

Article 3

Le Comité d'Organisation du Conseil National de la Jeunesse est présidé par Maître Hasna Barkat Daoud, Présidente du Conseil National de la Jeunesse Djiboutienne. Il est composé comme suit : Vice Président : Omar Ali Ismaïl , 1er Vice Président

du CNJD ;Rapporteur : Mr. Niazi Abdoukarim Mokbel, Conseiller Technique du Ministre de la J.S.L.T. ;Coordinateur : Mr. Siraj Omar Abdoukader Secrétaire Général du CNJD ;Secrétariat : Melle. Aicha Hassan Houssein. Commission Accueil-Protocole/Hébergement/Restauration– Mohamed Djama Ali Président Sous Commission Accueil-Protocole– Moktar Mohamed (Protocole)– Guelleh Idriss Omar– Fatouma Abdallah Aref– Un agent de la Police de Frontière– Abdillahi Osman (Président du CRJD d'Arta) Sous Commission Hébergement/Restauration– Ifrah Abdillahi Farah– Ifrah Hassan Bandon– Mohamed Ali Kaourah– Nasser Ibrahim– Youssouf Aden (MAECI) Commission Transport/Logistique– Osman Moussa Soultan Président– Mohamed Hassan– Liban Abdoukader Elmi– Omar Wahib (Mini Transport)– Soubaneh (STID)– Idriss Bachir (Président CNJD Balbala) Commission Réunion (Conférence/Communication)– Aslie Mouhoumed Houssein Président– Farah-Ad Hassan Farah– Souad Houssein– Mohamed Doualeh Houssein– Kassim Abdillahi– Ilyas Idriss (Président CRJD Ali Sabieh)– Ibrahim Omar Loh (Président CRJD Dikhil)– Houmed Mohamed Ali– Aïcha Mohamed Chehem Commission Finances– Sagal Mohamed Barkad Présidente– Ahmed Ali Mohamed– Ahmed Guelleh Kawalieh– Abdoukader Yacoub– Abdourahman Houssein Osman– Ahmed Mohamed Ahmed– Kadidja Halloyta Commission Culturelles/Exposition Artisanale/Excursions– Othman Mahyoub Président– Mariam Youssouf– Roda Ahmed (Tourisme)– Aden Dalieh (Président CNJD Boulaos)– Nasro Mohamed Yassin– Ibrahim Adlao– Siman Yacin Abdillahi Les dépenses seront liquidées sous forme de chèque bancaire signé conjointement par le coordinateur et la présidente de la Commission Finances sur présentation des justificatifs à la présidente du Comité d'organisation.

Article 5

Le Comité peut s'adjoindre toute autre personne qu'il juge utile.

Article 6

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH